

MENTION

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

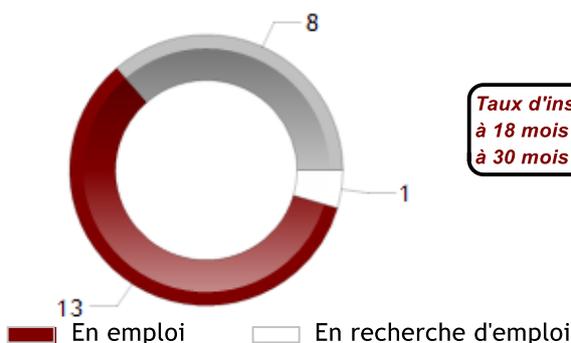
PARCOURS

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS

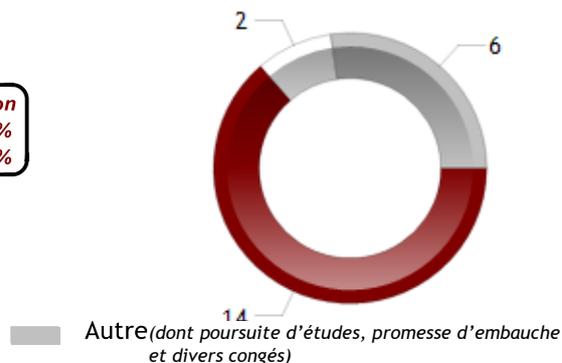
Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 22



Situation professionnelle au 1er décembre 2022,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 22



Taux d'insertion
à 18 mois : 93%
à 30 mois : 88%

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

-Adjoint administratif territorial

-Animateur régional textile

-Chargé de mission Plan Climat Air Énergie
Territorial

-Chargé de mission ville durable et mobilité

-Responsable de projets Nature en Ville

-Chef de projet planification

-Collaborateur de groupe politique

-Juriste Santé Sécurité au Travail et
Environnement

-Juriste consommation

— SATISFACTION

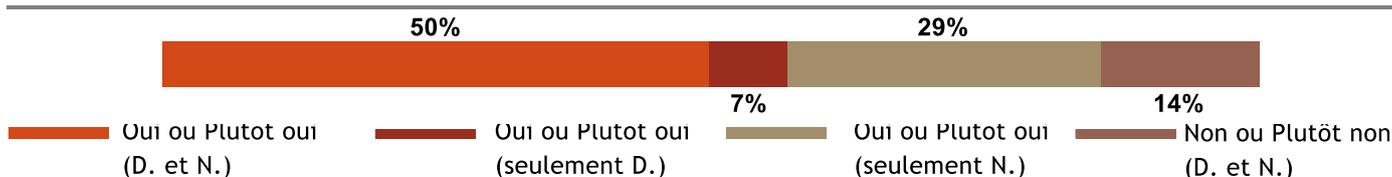
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 14



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 14



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 13

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 38 %

Relations personnelles ou professionnelles 31 %

Concours de la fonction publique 8 %

Offre sur site Web d'entreprise (secteurs privé, public ou associatif) 8 %

Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 8 %

Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

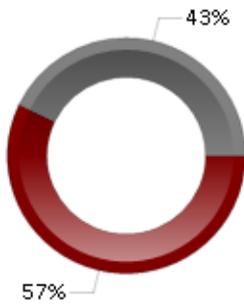
Nombre de réponse(s) : 17



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 14



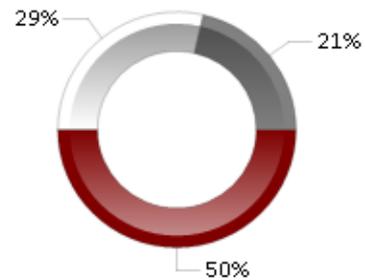
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

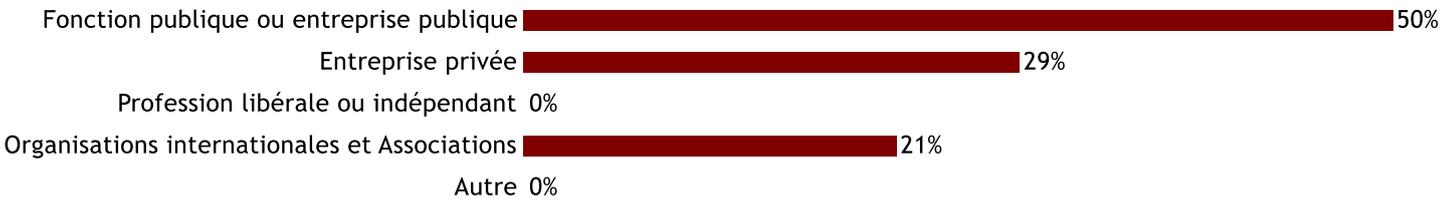
Nombre de réponse(s) : 14



Cadre Technicien Employé

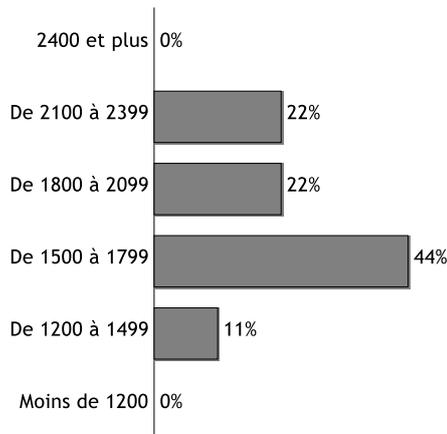
Employeur

Nombre de réponse(s) : 14



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 9



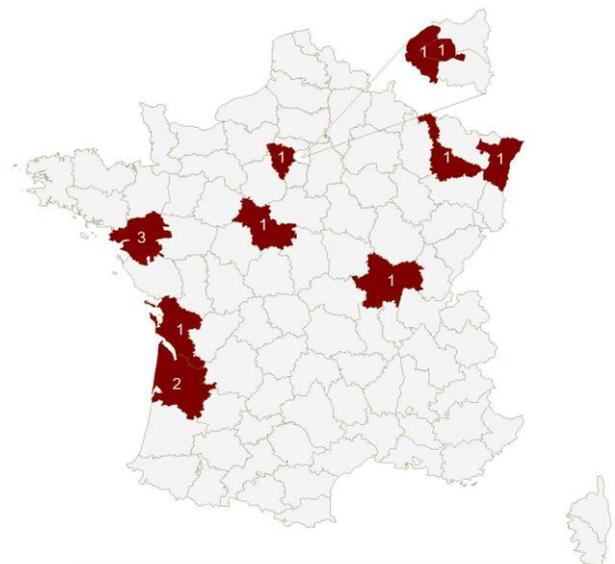
Salaire médian : 1741 euros

Salaire moyen : 1799 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 14



Emplois à l'étranger: 0